

Image not found or type unknown



Achat d'un bien immobilier hors mariage

Par **sabeladi**, le **29/04/2009** à **22:21**

Bonjour,
Nous avons acheté en 2005 une maison à moitié indivise, à l'époque nous n'étions pas mariés. En Août 2006, nous nous sommes mariés. Devons repasser devant le notaire pour établir de nouveaux actes ? Si oui, sommes nous dans l'obligation de le faire, qu'arriverait-il si nous ne le faisons pas ?
Merci de votre réponse.
Nous avons 3 enfants (2 hors mariage et 1 pendant le mariage) mais les 3 sont reconnus par le papa.
Cdt